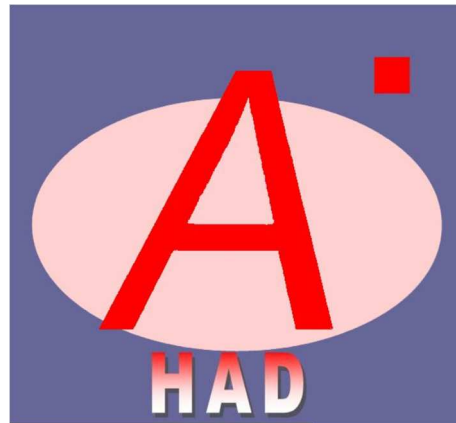


Manuel d'utilisation ARAMIS HAD

Version 2025



ENC HAD relative aux données 2025

Février 2026

Table des matières

Copyright©	3
1. Présentation générale	4
2. Ecran « Identification »	6
3. Ecran « Import PMSI »	7
4. Ecran « Import ARCANH »	9
5. Ecran « Identification du séjour et type d'import »	10
6. Charges directes au séjour	11
7. Consommation d'UO	13
8. Ecran « Exports des données »	15
9. Ecran « Transmission des données ENC sur la plateforme »	16
10. Paramétrage de l'application	18
11. Problèmes connus	20
12. Support technique	22

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARAMIS HAD appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

> Préambule

ARAMIS HAD 2025 a été développé pour le traitement des données 2025 dans le cadre de l'Etude Nationale de Coûts HAD.

Il a pour vocation de contrôler les formats des données de séjour et de les anonymiser avant de les transmettre sur la plateforme e-PMSI dédié à l'ENC.

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide (« ? »).

Configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systèmes d'exploitation pris en charge ⁽¹⁾ :

- Windows 10, Windows 11
- Windows Server 2016, Windows Server 2019, Windows Server 2022, **Windows Server 2025**

(1) Liste des systèmes d'exploitation sur lesquels l'application a été testée.

Avertissement

Le compte « **Administrateur de la machine locale** » peut être nécessaire à l'installation du logiciel.

Prérequis logiciel :

- Microsoft .NET Framework 4.8 (ou supérieur) : <http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=17718>
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

ATTENTION : le logiciel ARAMIS est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données d'ARAMIS sont stockées par défaut sur votre poste sous C:\Documents and Settings\[VOTRE COMPTE]\Application Data\ATIH\ARAMIS_HAD\[Année]\[Finess] mais **il est possible de modifier le répertoire de stockage**. Pour cela, se référer au paragraphe « Paramétrage de l'application ».



Nouveauté : Pré-requis à l'ouverture du logiciel
cf. paragraphe 10.1

1. Présentation générale

Le logiciel ARAMIS a pour objet :

- d'importer plusieurs fichiers de données au séjour ;
- de contrôler les formats de ces fichiers ;
- de faire des contrôles de cohérence (bloquant ou non) ;
- d'éditer des rapports (rapport d'anomalie sur les contrôles de cohérence ou tableau de synthèse) ;
- d'anonymiser le numéro de séjour en sortie de logiciel ;
- de produire des fichiers en sortie.



Dans la barre supérieure du logiciel, on retrouve :

- -le nom du logiciel « ARAMIS »
- -le champ : HAD
- -le numéro de version (voir explication ci-dessous)
- -le numéro FINESS paramétré dans la partie « identification »

Puis, on trouve dans la barre de menu :

- « Fichier » : permet de fermer le logiciel
- « Paramétrage » : permet de désigner un répertoire pour stocker les données ARAMIS + les paramètres de connexion à e-pmsi
- « ? » : permet d'avoir le manuel d'utilisation, le rappel du message d'accueil et un « à propos » répertoriant la version logiciel installée, et fournissant les liens vers la page internet de la campagne en cours, vers le support technique et vers l'espace de téléchargement de logiciels ATIH.

Le logiciel ARAMIS HAD est découpé en deux parties :

- Le menu de gauche permet de sélectionner les différentes étapes à réaliser ;
- La partie de droite affiche les écrans de réalisation des étapes.

A chaque validation d'étape, le logiciel contrôle les saisies en cours et active l'étape suivante si les contrôles ont été effectués avec succès.

Fichier Paramétrage ?

Paramétrage des établissements

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Année	Etablissement en cours
992156026	ES TEST Ex-OQN	2024	<input checked="" type="checkbox"/>

Ajouter Supprimer

Données établissement

Finess

Raison Sociale

Statut ex-DG ex-OQN

Année

Définir en tant qu'établissement courant

Valider Annuler

Actions des boutons lors des phases d'import de fichiers :



Permet d'annuler l'import, le chemin du fichier redevient vierge.



Permet de sélectionner le fichier

Enregistrer

Permet de valider le choix effectué.

Format des fichiers d'import :

Le guide des outils ENC comprend notamment les formats des fichiers à importer dans les logiciels ARCANH et ARAMIS et les codes imports HAD

Ce guide est disponible sur le site de l'ATIH :

<http://www.atih.sante.fr/enc-had-donnees-2025> dans la rubrique « Guide des outils ENC »

2. Ecran « Identification »

L'écran d'identification se présente sous la forme suivante :

Paramétrage des établissements

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Etablissement en cours
992540070	ETABLISSEMENT TEST EX-OQN	ETABLISSEMENT TEST EX-OQN
992540930	ETABLISSEMENT TEST EX-OQN	ETABLISSEMENT TEST EX-OQN
992156026	Etablissement fictif ENC ex-OQN	<input checked="" type="checkbox"/>

Données établissement

Finess : 992156026

Raison Sociale : Etablissement fictif ENC ex-OQN

Statut : ex-DG ex-OQN

Annotations :

- Sélectionner l'établissement dans la liste de vos établissements PMSI
- N° FINESS figurant dans votre fichier PMSI
- Renseigner la raison sociale de l'établissement
- Après l'avoir sélectionné dans la liste des établissements paramétrés, permet de choisir l'établissement sur lequel on souhaite travailler

Il est possible de paramétrer plusieurs établissements. Pour paramétrer un nouvel établissement, **sélectionnez l'établissement concerné dans « Vos établissements PMSI » puis cliquez sur *Ajouter***. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur le bouton « **Valider** » pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur ***Définir en tant qu'établissement courant***.

Au moment de l'enregistrement de l'établissement :

- Le FINESS doit être sur 9 caractères et existant.
- La raison sociale est obligatoire.
- Le statut de l'établissement est obligatoire

Le bouton « **Annuler** » annule la saisie de l'établissement en cours.

Le bouton « **Supprimer** » permet de supprimer l'établissement sélectionné dans le tableau.

Attention : Une mauvaise identification entre ARCAAnH et ARAMIS au niveau du statut de l'établissement peut nécessiter, après modification du paramétrage, d'importer de nouveau l'ensemble des fichiers de l'établissement.

Une fois cette étape effectuée, les boutons « Import PMSI » et « Import ARCAAnH » passent au vert.

3. Ecran « Import PMSI »

Cette option devient active une fois l'identification effectuée. Toutes les étapes suivantes restent inactives à l'exception du bouton <Import ARCANH>.

Cette phase permet d'importer les informations PMSI.

L'archive PMSI correspond à l'archive enregistrée dans le répertoire de sauvegarde de l'application DRUIDES.

L'établissement peut copier/déplacer l'archive dans le répertoire de son choix et indiquer ce répertoire sur ARAMIS. L'établissement aura également la possibilité de renseigner directement le répertoire de sauvegarde de DRUIDES.

Les fichiers générés en « in.zip » et « out.zip »(ancien format) ne sont plus supportés. Les fichiers générés par la fonction « exporter pour dépôt manuel sur ePMSI » contiennent seulement une partie des archives, ils ne sont pas utilisables dans ARAMIS

Nom de l'archive attendue :

ex-DG : <N°Finess>.2025.12.HAD.SEJOURS.SEJOURS.<Date/heure/min/sec>.<UID>.zip

ex-OQN : <N°Finess>.2025.12.HAD.RSFOQN.RSFOQN.<Date/heure/min/sec>.<UID>.zip

(avec <Date/heure/min/sec> au format AAAAMMJJHHMMSS)

Déroulement de l'étape :

L'utilisateur doit choisir une période de traitement, puis l'emplacement où se trouvent ses archives PMSI correspondantes à la période choisie. Il doit ensuite cliquer sur « **Enregistrer** » afin de vérifier et importer ces archives.

A cette étape, le logiciel vérifie que les données sont celles envoyées sur la plateforme e-PMSI. Le nom de la dernière archive pour la période sélectionnée s'inscrit dans le pavé « Information ».

IMPORTANT :

Dans le cas où l'établissement choisit comme période de traitement M0, il aura besoin d'un code d'accès pour continuer, le message suivant s'affiche : « Contacter l'ATIH sur

enc.had@atih.sante.fr afin d'obtenir ce code ». L'établissement doit donc contacter l'ATIH et justifier l'utilisation d'un M0 afin d'avoir l'autorisation d'utiliser cette période.

Si vous choisissez une période de traitement test, l'étape « transmission e-PMSI » sera inaccessible.

Une fois l'étape d'import du PMSI réalisée avec succès, la puce passe en Vert.

Lorsque l'étape « Import PMSI » est réalisée à nouveau alors que l'étape « Identification du séjour et type d'import » avait été réalisée, l'étape « Identification du séjour et type d'import » est réinitialisée et doit être de nouveau effectuée. La puce est en Orange pour signaler que l'étape est à refaire. Une fois l'étape réalisée avec succès, la puce repasse en Vert.

Contrôles effectués à l'import des archives .in et .out sur la validité des archives

■ Contrôles réalisés pour les périodes de traitement M12 validé ARS ou M0.

Il n'y a pas de données transmises sur e-PMSI qui correspond à votre paramétrage : Finess XXXXXXXXX - Période XX - Statut XXX.

Le dossier indiqué ne comporte aucune archive PMSI composée de 2 fichiers nommés 'FINESS.Annee.Mois.*.in.zip' et 'FINESS.Annee.Mois.*.out.zip'

Les archives PMSI contiennent 2 dossiers zip dont les noms sont standardisés par les logiciels PMSI sous la forme suivante :

Finess.annee.période_de_traitement.dateheure.in.zip

Finess.annee.période_de_traitement.dateheure.out.zip

Le dossier indiqué ne comporte pas l'archive qui correspond à la dernière transmission.

Vérifier la date de transmission de l'archive.

■ Contrôles réalisés pour les périodes de traitement M12 validé ARS ou M0.

Vous devez sélectionner le répertoire de vos archives PAPRICA.

Une seule archive doit être présente dans le dossier *NOM_DOSSIER*. L'archive est composée de 2 fichiers nommés : 'FINESS.Annee.Mois.*.in.zip' et 'FINESS.Annee.Mois.*.out.zip'

■ -Contrôle effectué à l'import des archives .in et .out sur la qualité des données PMSI

Si des anomalies ne respectant pas les règles du PMSI apparaissent, un rapport sera alors édité : il se présente sous forme de tableau avec les erreurs du PMSI récupérées dans le fichier LEG du PMSI :

Rapport d'erreur

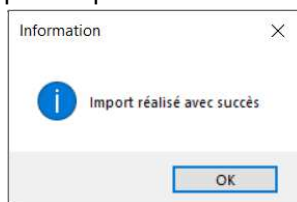
Synthèse des anomalies ne respectant pas les règles du PMSI

Type erreur	Libellé erreur	Nombre erreur
C	Erreur de contrôles intra-RPSS	361
S	Contrôle de stabilité des informations au sein du même séjour	0
E	Contrôle de cohérence des enchaînements	2
R	Autres contrôles	0

Ce tableau est affiché à titre indicatif lorsque des anomalies de séquençage existent dans les fichiers de sauvegarde PAPRICA.

L'ATIH conseille de corriger au maximum ces erreurs. Pour les corriger, il faut se reporter aux manuels PAPRICA et refaire le processus de validation des archives.

Au moment de la validation de l'étape « Import PMSI » le message suivant s'affiche :



4. Ecran « Import ARCANH »

Ce bouton devient actif une fois l'identification effectuée.

Fichier Paramétrage ?

Identification
Import PMSI
Import ARCANH
Identification du séjour et type d'import
Charges directes au séjour
Consommation d'UO
Exports des données
Transmission des données ENC sur la plateforme

Import du paramétrage ARCANH

Fichier ARCANH : P:\ENC-LETS\2020\Jeux de données cohérents ENC\DJF 991156027\HAD\2_ARCANH.zip\SA_ARCANH_991

Enregistrer

Paramétrage ARCANH importé :

Finess : 991156027 - Hôpital test

Statut : DJF

Liste des SA :

Code SA	Libellé	Type
93231	Laboratoire général	SAMT_HAD
93232	Anatomo-Cyto-Pathologie	SAMT_HAD
932514	Scanographie	SAMT_HAD
93282	Explorations fonctionnelles pneumologiques	SAMT_HAD
935310202	Médecin - 2	Personnel libéral
935310221	Infirmier - 1	Personnel salarié
935310222	Infirmier - 2	Personnel libéral
935310223	Infirmier - 3	Personnel intérimaire
935310224	Infirmier - 4	Personnel mis à dispo.
935310231	Aide-soignant - 1	Personnel salarié
935310233	Aide-soignant - 3	Personnel intérimaire
935310234	Aide-soignant - 4	Personnel mis à dispo.

A - Cet écran permet de sélectionner le fichier SA_ARCANH_HAD_FINESS.zip: fichier généré à partir du logiciel ARCANH, bouton **Export vers Aramis**. Ce fichier contient les éléments d'identification de votre établissement (finess, statut, découpage en SA).

B - Un écran récapitulatif est créé. Il comporte les données de l'établissement ainsi que le découpage analytique effectué dans ARCANH.

Contrôles bloquants effectués à l'import du dossier

Le FINESS du fichier SA_ARCANH ne correspond pas à celui de l'établissement en cours.

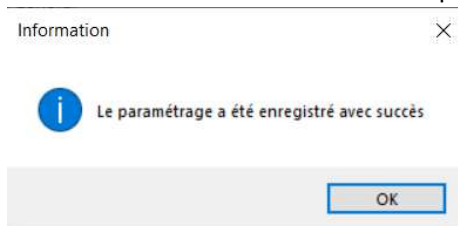
Ce fichier ne provient pas d'ARCAh ou il a été modifié

Le dossier SA_ARCAh_HAD_FINESS_ANNEE.zip a été modifié ou n'a pas été constitué à partir d'ARCAh

Le statut du fichier SA_ARCAh_HAD_FINESS_ANNEE.zip ne correspond pas à celui de l'établissement en cours.

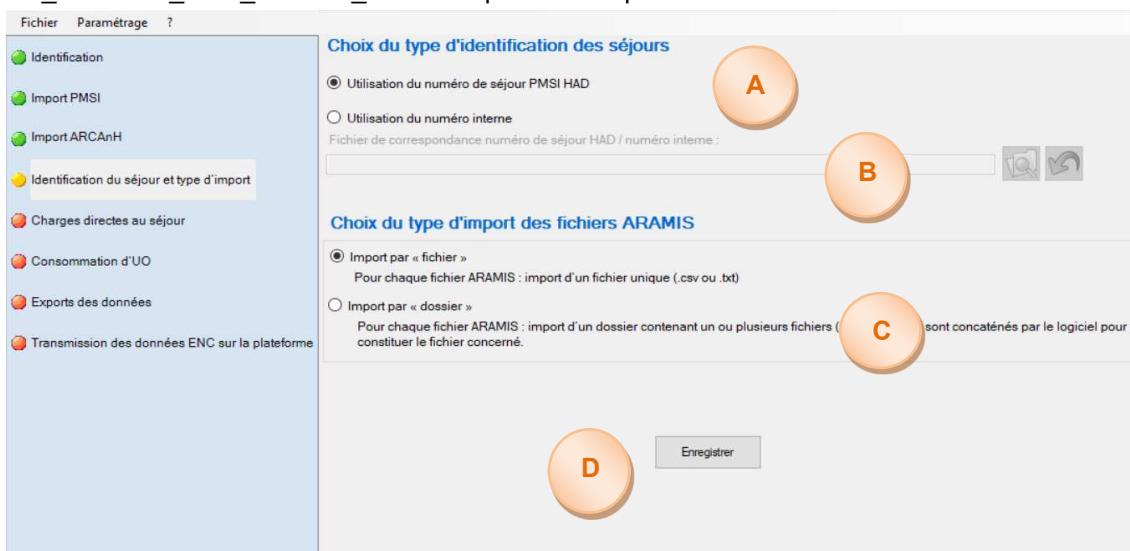
Le statut sélectionné dans ARCAh est différent de celui sélectionné dans ARAMIS.
Ex-DG dans ARAMIS reprend les statuts Public ex-DG et Privé non lucratif Ex-DG d'ARCAh.
Ex-OQN dans ARAMIS reprend les statuts Privé lucratif ex-OQN et Privé non lucratif ex-OQN d'ARCAh.

Le message suivant s'affiche et valide le bon déroulement de l'import :



5. Ecran « Identification du séjour et type d'import »

Ce bouton devient actif dès lors que l'identification, les fichiers PMSI et le fichier SA_ARCAh_HAD_FINESS_ANNEE.zip ont été importés



La partie **Choix du type d'identification** des séjours permet d'indiquer quels sont les identifiants de séjours que vous souhaitez utiliser dans les fichiers complémentaires, soit :

- **A** - Les numéros de séjour HAD e-PMSI tels qu'ils sont définis dans le RAPSS.
- **B** - Les numéros **internes** à l'établissement.

Dans le cas d'utilisation du numéro de séjour **interne**, afin de faire la correspondance avec les numéros de séjour HAD e-PMSI, vous devez importer un fichier de correspondance dont le format

est indiqué en annexe (Fichier 0). Il faut dans ce fichier une unicité entre le N° de séjour PMSI HAD et le N° de séjour interne.

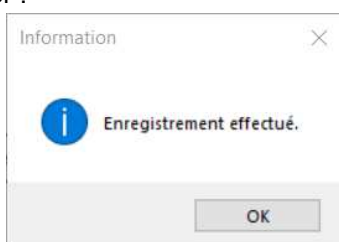
La partie **Choix du type d'import des fichiers ARAMIS** permet à l'utilisateur de choisir son mode d'import :

- **C** - Import par « **fichier** » : Pour chaque fichier ARAMIS, import d'un fichier .csv ou .txt unique (comme pour les campagnes 2023 et précédentes).
- **D** - Import par « **dossier** » : Pour chaque fichier ARAMIS, import d'un dossier contenant un ou plusieurs fichiers .csv ou .txt qui sont concaténés automatiquement par le logiciel.

L'utilisateur doit ensuite cliquer sur « **Enregistrer** ».

Attention :

Le message suivant doit s'afficher :



Si des anomalies ont été détectées, le logiciel affiche un rapport contenant :

- Une synthèse des erreurs ;
- La liste des anomalies éventuelles, bloquantes ou non ;

S'il n'a pas d'anomalies bloquantes, les étapes des « fichiers complémentaires » s'activent.

6. Charges directes au séjour

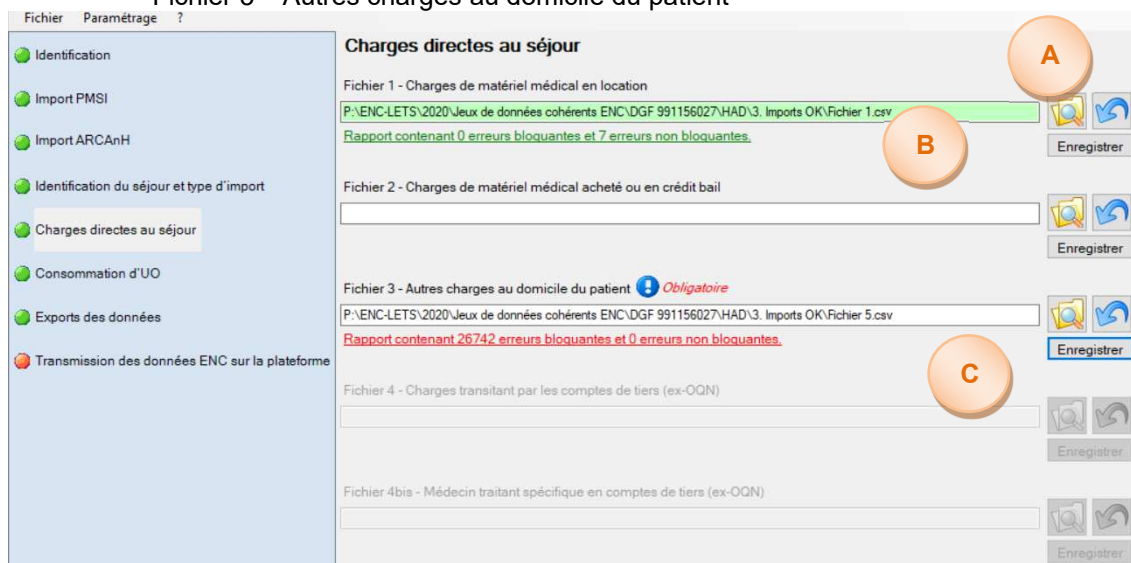
Pour que ces boutons deviennent accessibles il faut avoir complété l'ensemble des étapes préalables :

Identification / Import PMSI / Import ARCAhH / Identification du séjour et type d'import.


Les formats de fichiers sont disponibles sur le site de l'ATIH (cf. point 1).

La transmission des fichiers suivants est obligatoire :

- Fichier 3 – Autres charges au domicile du patient



Déroulement de l'étape :

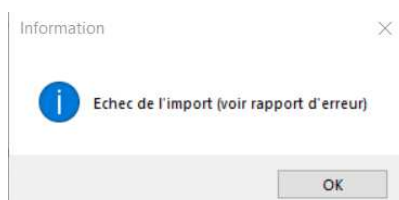
A – Sélectionner le fichier à importer à l'aide de l'icône  puis cliquer sur Enregistrer. Une fois enregistré, le logiciel contrôle alors ces données et affiche un rapport contenant une synthèse des anomalies éventuelles bloquantes ou non.

B – Il n'y a pas eu d'erreurs bloquantes et **le fichier a bien été importé** :

- le chemin d'accès du fichier est vert
- et le rapport d'erreurs s'affiche en vert.

C – Il y a eu des erreurs bloquantes et **le fichier n'a pas pu être importé** :

- le chemin d'accès du fichier reste sur fond blanc
- et le rapport d'erreurs s'affiche en rouge
- le message suivant apparaît :



Si l'utilisateur clique sur ok, un rapport de synthèse des erreurs s'ouvre automatiquement.

Fichier 3 - Autres charges au domicile du patient

Synthèse des erreurs

Code erreur	Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
F3-CG002	Erreur sur le nombre de champs	26742	100.00 %	Oui
Détail Fichier Erreur		Afficher le détail		

Contrôles :

Le rapport d'erreur est accessible en cliquant sur le lien « rapport contenant » contient :

- **A** - Un tableau de synthèse des erreurs bloquantes ou non ;

Fichier 1 - Charges de matériel médical en location

Synthèse des erreurs

Code erreur	Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
F1-C15	Date de début d'utilisation < à la date de début du séjour	7	0.14 %	Non
Détail Fichier Erreur		Afficher le détail		

Rapport R001 - Montant total par type de dépense

Type de dépense	Montant
1 : Matériel médical « liste traceurs »	34775.12
2 : Matériel médical « hors liste traceurs »	205716.91
3 : Matériel à pression négative	10608.27

Rapport R002 - Nombre total de jours de location par type de dépense

Type de dépense	Nombre de jour
1 : Matériel médical « liste traceurs »	13682
2 : Matériel médical « hors liste traceurs »	83081
3 : Matériel à pression négative	1313

- **B** – Un bouton « Afficher » qui permet de lister les détails des erreurs dans un fichier Excel. Lorsque l'erreur est en lien avec une des dates du séjour, cette dernière est indiquée dans le libellé de l'erreur. Exemple : F3-C35 : Date d'administration non comprise dans le séjour.

- **C** – Un ou plusieurs rapports de sorties s’il n’y pas eu d’erreurs bloquantes.

Pour chaque rapport, vous pouvez, à l’aide des boutons décrits ci-dessous :



imprimer les rapports de synthèse,



enregistrer les rapports de synthèse au format html ou csv.

Si vous constatez des erreurs, vous devez corriger votre fichier et le réimporter.

Votre superviseur pourra vous contacter pour vous demander des explications en cas d’erreurs non bloquantes persistantes.



Pour le réimporter, supprimer d’abord le lien précédent en cliquant sur

Tout se remet à blanc.

Vous pouvez recommencer l’import.

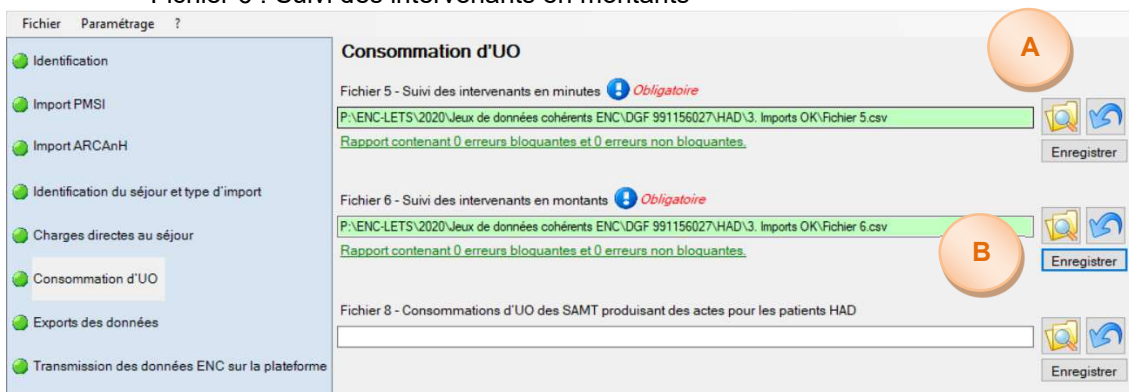
Quand le fichier ne comporte plus d’erreurs, le message suivant apparaît : « Données enregistrées avec succès ».


7. Consommation d’UO

Cet écran concerne l’import des fichiers 5, 6 et 8.

La transmission des fichiers suivants est obligatoire :

- Fichier 5 : Suivi des intervenants en minutes et/ou 6
- Fichier 6 : Suivi des intervenants en montants



A – Sélectionner le fichier à importer à l’aide de l’icône  puis cliquer sur Enregistrer.

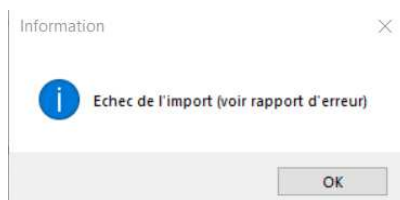
Une fois enregistré, le logiciel contrôle alors ces données et affiche un rapport contenant une synthèse des anomalies éventuelles bloquantes ou non.

B – Il n’y a pas eu d’erreurs bloquantes et **le fichier a bien été importé** :

- le chemin d’accès du fichier est vert
- et le rapport d’erreurs s’affiche en vert.

Il y a eu des erreurs bloquantes et **le fichier n’a pas pu être importé** :

- le chemin d’accès du fichier reste sur fond blanc
- et le rapport d’erreurs s’affiche en rouge
- le message suivant apparaît :



Contrôles :

Le rapport d'erreur est accessible en cliquant sur le lien « rapport contenant » contient :

- **A** – Un tableau de synthèse des erreurs bloquantes ou non ;
- Un bouton « Afficher » qui permet de lister les détails des erreurs dans un fichier Excel. Lorsque l'erreur est en lien avec une des dates du séjour, cette dernière est indiquée dans le libellé de l'erreur.
- **B** – Un ou plusieurs rapports de sorties s'il n'y pas eu d'erreurs bloquantes.

Pour chaque rapport, vous pouvez, à l'aide des boutons décrits ci-dessous :



Imprimer les rapports de synthèse,



Enregistrer les rapports de synthèse au format html ou csv.

Fichier 6 - Suivi des intervenants en montants

Synthèse des erreurs

Code erreur	Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Aucune anomalie détectée				

Rapport R015 - Montant hors indemnités de déplacement par SA intervenants

SA intervenant	Montant hors indemnités de déplacement
935310222	841154.53875
935310202	22769.96
935310242	63229.88
935310292	11077
935310342	538.5
935310322	8505
935310282	15531.80
935310252	8804.08
935310312	290.4
935310302	240

Rapport R016 - Nombre total de lignes et nombre total de passages par SA intervenants

SA intervenant	Nb de Passages	Nb de lignes
935310222	23408	23408
935310202	767	767
935310242	2680	2680
935310292	272	272
935310342	16	16
935310322	162	163
935310282	327	328
935310252	171	172
935310312	5	6
935310302	1	2

8. Ecran « Exports des données »

En cliquant sur le bouton « Export des données des fichiers 1, 2 et 3 vers ARCAH », un fichier sera automatiquement généré et pourra être importé en Phase 6 d'ARCAH.

En cliquant sur le bouton « Export des données des fichiers 5 et 6 vers ARCAH », un fichier sera automatiquement généré et pourra être importé pour la phase « UO » du classeur ARCAH. Ce bouton est actif seulement si les fichiers 5 et 6 sont importés avec succès.

Attention, les unités d'œuvre à renseigner en phase UO d'ARCAH sont sur l'année civile alors que les unités d'œuvre extraites d'ARAMIS sont sur les RPSA du PMSI de l'année. Pour les journées de N-1 et/ou N+1 comprises dans le PMSI N, ARAMIS récupère donc des données qui ne sont pas sur l'année civile. En revanche, les données des journées de l'année N non comprises dans le PMSI manquent dans cet export. Ces données seront donc à mettre à jour dans ARCAH UO.

9. Ecran « Transmission des données ENC sur la plateforme »

Cet écran est actif si les fichiers obligatoires et les fichiers optionnels importés n'ont plus d'erreurs bloquantes signalées.

Le paramétrage de la connexion à ENC est abordé en 10.2.

Transmission vers la plateforme

Récapitulatif des fichiers qui seront transmis :

Fichier	Nb de lignes
Fichier 1 - Charges de matériel médical en location	2043
Fichier 3 - Autres charges au domicile du patient	6983
Fichier 5 - Suivi des intervenants en minutes	22233
Fichier 6 - Suivi des intervenants en montants	6310
Fichier 4bis - Médecin traitant spécifique en comptes de tiers (ex-OQN)	606

Envoi vers la plateforme

Cliquez sur ce bouton pour transmettre les informations saisies dans ARAMIS

Cliquez sur ce bouton pour constituer une archive à destination de la plateforme

Transmettre **A** Exporter **B**

A - Bouton « Transmettre » :

Il prépare l'archive contenant les données ARAMIS HAD et ouvre la fenêtre d'identification au serveur e-PMSI afin d'effectuer la transmission.

La transmission ne pourra s'effectuer que dans les conditions suivantes :

- La période de traitement est M12 2025 ou M0 2025 ;
- Aucun fichier ne doit avoir d'erreurs bloquantes ;
- Le fichier 3 / 5 ou 6 sont obligatoires.

Identification

Saisissez les identifiants qui vont permettre de se connecter à EPMSI

Utilisateur e-PMSI

Mot de passe e-PMSI

Ok Annuler

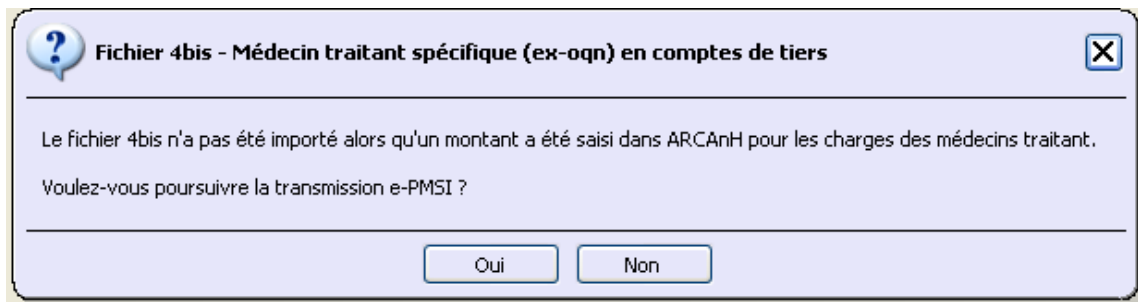
B - Bouton « Exporter » :

Il permet de sauvegarder l'archive contenant les données ARAMIS HAD sur le disque sans être transmis.

L'archive est générée sur le poste de travail.

Contrôles :

- Message d'information bloquant si le fichier obligatoire n'a pas été importé :
- Message d'information bloquant si des fichiers importés comportent des erreurs bloquantes :
- Message d'information bloquant si l'archive importée dans ARAMIS ne correspond plus à celle sur e-PMSI :
- Message d'information non bloquant si des fichiers n'ont pas été importés :



Si Oui : les boutons « Transmettre » et « Export » sont toujours actifs.

Si Non : Les boutons « Transmettre » et « Export » sont inaccessibles

- Période de test 2025 :

Pour la période de test 2025, l'établissement ne pourra pas transmettre les données sur la plateforme e-PMSI mais il pourra générer l'archive en cliquant sur « Exporter ».

10. Paramétrage de l'application

10.1. Pré-requis à l'ouverture du logiciel

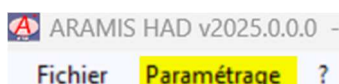
Cette option permet à l'utilisateur de paramétrer le répertoire dans lequel il souhaite stocker / L'écran de paramétrage est accessible via le menu « Paramétrage ».

A l'ouverture, le logiciel demande la connexion au compte PLAGE de l'utilisateur. La fenêtre suivante s'ouvre :



Afin d'accéder au logiciel, le compte PLAGE doit obligatoirement avoir le rôle « Gestionnaire de fichier » (GF) sur le domaine PMSI.

10.2. Paramétrage du répertoire de données



Cette option permet à l'utilisateur de paramétrer le répertoire dans lequel il souhaite stocker / partager ses données. Il peut ainsi déplacer ses données locales dans un répertoire sur un lecteur réseau et permettre à un autre utilisateur d'y accéder.



Par défaut, les données de l'application sont initialisées dans le profil utilisateur Windows (ApplicationData), il se situe, par défaut sous :

« C:\Users\ [VOTRE_COMPTE]\AppData\Roaming\ ARAMIS_HAD\[Année]\ »

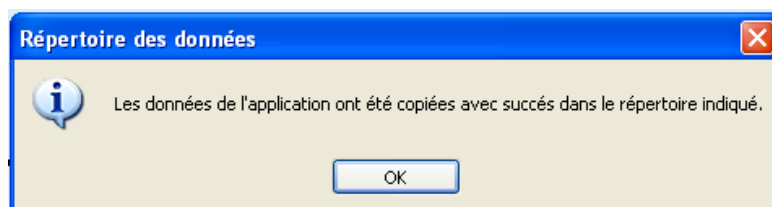
Principe pour partager la base données ARAMIS:

Attention :

L'accès à la base de données n'est permis qu'à un seul utilisateur à la fois.

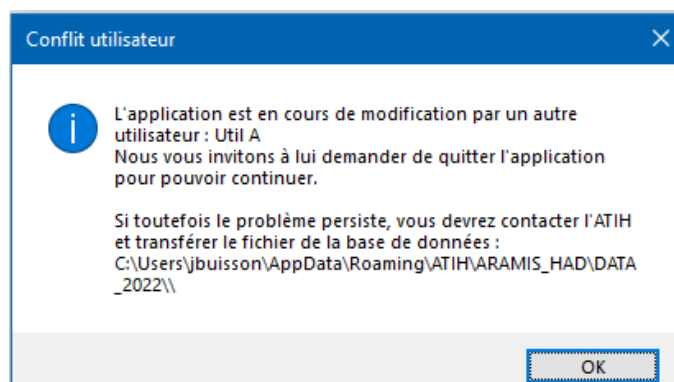
Chaque utilisateur doit avant tout installer le logiciel et avoir la même version.

L'utilisateur « A » modifie le chemin du répertoire des données (exemple de répertoire en réseau S:\Tests ARAMIS) et clique sur le bouton Enregistrer, les données initiales sont alors copiées. Le message suivant s'affiche :



1^{er} cas : L'utilisateur « A » quitte l'application. L'utilisateur « B » démarre à son tour l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur « A » (exemple du répertoire en réseau S:\Tests ARAMIS). L'utilisateur « B » peut alors modifier les données de ce répertoire.

2^{eme} cas : L'utilisateur « A » ne quitte pas l'application. L'utilisateur « B » démarre l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur « A » (exemple du répertoire en réseau S:\Tests ARAMIS). Il est alors bloqué et le message suivant s'affiche, l'application se ferme :



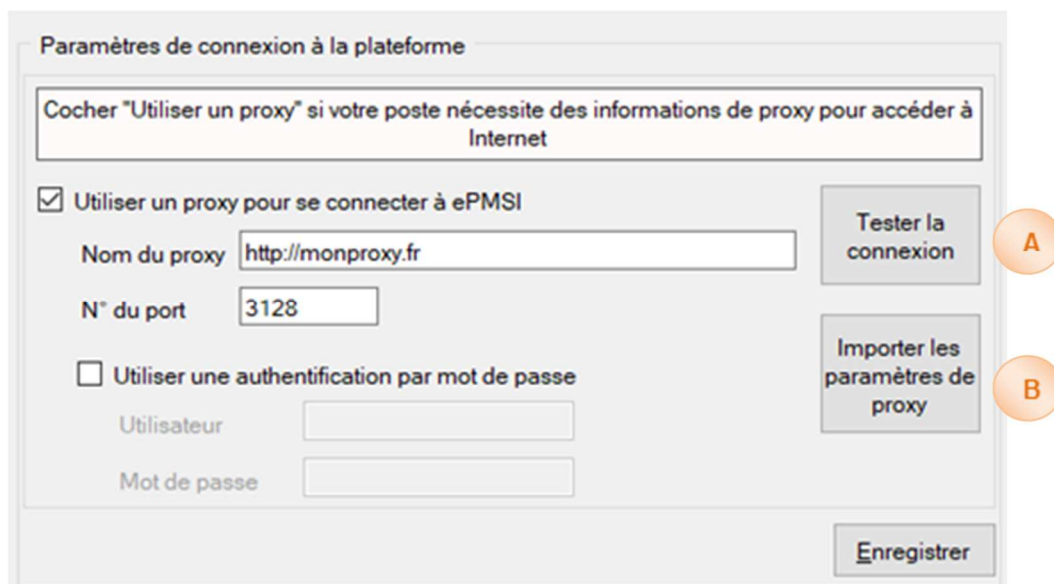
Comme indiqué dans le message, l'ATIH s'engage à débloquer la base seulement dans le cas majeur où l'utilisateur qui bloque l'application n'est pas joignable !

Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

10.3. Paramétrage de connexion à e-PMSI pour la transmission

Vous pouvez également paramétrer vos paramètres de connexion réseau pour que le logiciel puisse accéder à notre serveur.

Si votre réseau nécessite un compte spécifique et un mot de passe, merci de le demander à votre service informatique.



A - Permet de tester si la connexion à notre serveur fonctionne.

B - Ce bouton permet de récupérer le paramétrage de proxy qui est configuré sur votre poste Windows. NB : selon les configurations et stratégies du poste Windows, cet import peut ne pas fonctionner.

11. Problèmes connus

11.1. Au lancement de l'application

Erreurs :

« **To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework** »

Ou

« **L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable** »

- ⇒ Il manque les prérequis pour installer correctement le logiciel. Le composant Microsoft .NET Framework (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

11.2. A la connexion de la plateforme e-PMSI

Erreur : « **Enable to connect to the remote server** » ou « **Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur?** »

- ⇒ Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifier les paramètres réseau via le menu Paramétrage. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaître la connexion à utiliser.

Erreur : « **Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu)** »

- ⇒ L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur, est de vous connecter directement sur la plateforme PMSI pour transmettre vos fichiers. Cette erreur peut arriver si votre connexion n'est pas assez stable et que le fichier Zip n'arrive pas complètement à se télécharger via le logiciel.

12. Support technique

Pour toute demande que l'utilisateur n'a pu résoudre de lui-même en 24h, vous avez plusieurs moyens pour avertir les techniciens de vos problèmes.

Nous vous rappelons, que quel que soit le moyen de nous contacter, ce sont les mêmes référents qui reçoivent les incidents. Il est donc inutile de multiplier vos demandes (Assistance utilisateurs + mail + téléphone).

Les moyens disponibles sont les suivants :

Le manuel d'utilisation

Celui-ci est la première source d'information du logiciel en lui-même. Il contient en général toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du logiciel et une liste des problèmes connus. Il est à consulter en priorité.

L'assistance utilisateurs ATIH

<https://assistance.atih.sante.fr/>

Indiquer votre incident au niveau du thème « **Informations sur les coûts > ENC HAD > Logiciels -ENC HAD** ».

<https://atih.atlassian.net/helpcenter/utilisateurs/portal/22/group/93/create/293>

L'objet du message doit correspondre à l'erreur précise visualisée.



Le délai de réponse à l'Assistance utilisateurs est de l'ordre de 2 jours. Une copie de l'incident est directement envoyée aux référents lors de la création de celui-ci. Cependant, ce délai augmente si la demande n'est pas précise.

Vous pouvez également accéder directement à l'Assistance utilisateurs à partir de l'écran « A propos » du logiciel ARAMIS.

